

# LE GRAND TETRAS



Bulletin d'information de l'Association Nature Comminges.  
Association loi 1901 Agréée au titre de la protection de la nature

N°1 janvier 1998

## Bonne année 1998 !!

*Déjà 6 ans que Nature-Comminges existe, avec des hauts et des bas, des renouvellements de bureau difficiles et à peu près toujours les mêmes qui agissent. Les dossiers eux sont là, qui demandent action ou au moins suivi : Cellulose, Charlas, Réintroduction de l'ours (exploitation forestière, parc de vision), aménagements routiers (départementale Montsaunés, Aspét, Tunnel de Luchon), suivi de Lieoux 2, de la gestion des déchets de la zone 3 (tri sélectif), des décharges communales plus ou moins légales, de la gestion cynégétique (faire respecter la loi), suivi du dossier de la charbonnière d'Encausse, de la ligne THT, des pollutions d'origine industrielle ou agricole, de la gestion de l'eau (vidange des barrages EDF), de la réorganisation foncière communale ou du remembrement, des aménagements touristiques et de l'entretien du milieu (sentiers, rivières) et des enquêtes publiques concernant l'environnement où cette année nous avons été peu présents. Que d'actions à faire et de dossiers à suivre à fond! Il nous faut passer à la vitesse supérieure, augmenter le nombre d'adhérents actifs prenant vraiment en charge des dossiers, sinon le risque est grand, c'est l'essoufflement et la mort de l'association et notre bel agrément "protection de l'environnement" de 1996 n'y changera rien. Alors courage, recrutons à bon escient et merci à Guillaume Castaing, notre trésorier, qui est à l'initiative de ce journal!*

Germain DODOS

## Plaidoyer pour une chasse responsable

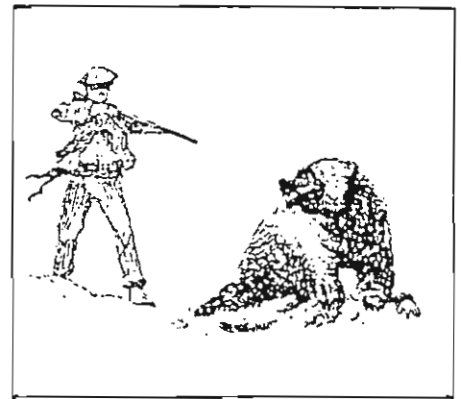
L'opération de réintroduction d'ours slovènes à Melles, s'est soldée le 27 septembre dernier, par la mort de l'ours MELBA lors d'une chasse à la battue, laissant deux oursons à l'entrée de l'hiver. Personne ne pouvait ignorer leur présence car ils se cantonnaient dans le secteur depuis novembre 1996. Malheureusement l'éducation du grand public sur la biologie de la faune sauvage et le comportement à adopter face au plantigrade s'avère incomplète.

L'Association Nature Comminges, a officiellement intégré le réseau ours avec l'Office National de la Chasse, l'ONF, et participe deux fois par semaine à la recherche d'indices qui permettront de repièger l'ours PYROS qui a perdu son collier émetteur le 23 août dernier et qu'il convient de rééquiper.

L'ANC ose croire encore que ce tragique épisode incitera tous les responsables locaux à prendre des mesures qui s'imposent avant qu'il ne soit trop tard. Il n'est pas question de pointer du doigt tel ou tel supposé coupable, mais il est bon de rappeler certaines vertus :

La chasse en battue basée sur le principe du dérangement et de l'affolement du gibier sur un large secteur, met en péril la vie de l'ours à une époque cruciale où il doit faire le maximum de réserves nutritives pour affronter le jeûne hivernal.

Ce péril est encore plus grand pour une mère suitée prête à tout pour protéger ses



petits. (Un tel comportement d'agressivité est constant chez tous les mammifères).

De toute urgence, les responsables locaux doivent instaurer un véritable partage de l'espace et du temps entre l'habitat de l'ours et certaines pratiques de chasse pour assurer la tranquillité de cette espèce protégée et sa survie.

Tous les professionnels (forestiers) et tous ceux qui aiment à crapahuter dans la montagne, doivent être informés que la pénétration des zones vitales de l'ours conduit à un dérangement et à un décanonnement systématique qui, à terme, hypothèque l'avenir de l'animal.

Dans le cas contraire, l'ensemble de ces responsables encourt le discrédit légitime de l'opinion publique, largement favorable à la protection de notre dernier grand fauve d'Europe.



## AU SOMMAIRE

	<u>page</u>
Les Orientations Régionales forestières.....	N°2
Quelle sylviculture pour demain?.....	N°2
Quel avenir pour les Pyrénées?.....	N°3
Brèves.....	N°4

## Les orientations régionales forestières

La réintroduction de l'ours dans les Pyrénées représente un enjeu local très important. Mais la sauvegarde d'une population d'ours sauvages n'autorise aucune improvisation. L'ours a besoin de tranquillité. Une gestion digne de ce nom se doit d'assurer la protection totale des zones vitales appelées zones de tanières, et d'appliquer une sylviculture favorable à l'ours, fondée sur le respect des zones de tranquillité, notamment en matière d'exploitation et de travaux (\*). Dans le cas où des ours se cantonneraient dans le secteur, toute exploitation en zone de présence régulière, doit être abandonnée, moyennant des compensations d'ordre financier.

Hélas, l'application des **Orientations Régionales Forestières de 1990** a été inexistante en ce qui concerne les territoires protégés et la création de zones vitales de l'ours brun. Le non respect de ces règles a eu des conséquences dramatiques pour le programme de réintroduction : des exploitations forestières sur un territoire de tanière, en forêt communale de Boutx, ont provoqué ce printemps, la délocalisation de Melba et de ses oursons. Comment expliquer que dans la pratique, ce protocole d'indemnisation n'ait pas été appliqué alors que le programme LIFE prévoit de mettre en place des solutions concertées pour réduire les dérangements occasionnés à l'ours? Comme nous l'a confié Nathalie Greslier de la **Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées**, chargée du suivi des opérations forestières dans le cadre de la

réintroduction, à ce jour, personne ne pouvait consacrer du temps à contacter les propriétaires privés situés en zone de tanière. Les associations pourraient-elles s'atteler à pallier à ce manque et favoriser une concertation qui visiblement fait défaut entre les administrations et le personnel de terrain? Il y aurait là peut-être matière à créer de nouveaux emplois-jeunes. En attendant nous restons vigilants. Dans le cadre du renouvellement des Orientations régionales forestières de 1990, la Fédération des associations de protection de la nature de midi-Pyrénées a formulé un certain nombre d'exigences et, en ce qui nous concerne, la protection de l'habitat de l'ours. Le 31 octobre dernier, Germain Dodos, notre Président a été reçu par **Monsieur Jean-Pierre Raffin**, chargé de Mission Faune auprès du cabinet de **Madame Voynet**. Il lui a fait part des dérangements occasionnés en zone de tanière, et de nos propositions concernant la gestion de la forêt et la protection des zones vitales.

(\*) Contenu d'une partie des Orientations régionales forestières de MIDI-PYRENEES approuvées par arrêté du ministère de l'Agriculture en date du 13/11/90

## Une bavure forestière

Les 2 et 3 juin dernier, un riverain nous a averti qu'une exploitation de chablis était réalisée au dessus d'une tanière (environ 300 m) aux abords de la forêt communale de BOUTX gérée par l'ONF. Une place de dépôt de grumes a été constatée au col de la CLIN, et côté nord, les grumes ont été récupérées par camion, sur la piste forestière de Ger de Boutx au dessus de la tanière. Melba, localisée par M. DUBREUIL de l'équipe de suivi, était bien présente dans ce secteur, lundi 2 et mardi 3 juin. Dérangée par le bruit important, la femelle et ses petits ont aussitôt fui la zone pour l'Ariège. Selon l'ONF, ces grumes provenaient de parcelles privées. Une autre source d'information, toute aussi digne de foi nous a assuré qu'elles provenaient de la forêt communale de Boutx gérée par l'ONF. Alors qui croire? Courant juillet, nous sommes revenus dans la zone en question. Nous avons constaté que la piste forestière située au sein des parcelles communales de BOUTX et menant au col de la CLIN avait été réhabilitée, soit mise hors service. Des tirs de bois ont bien eu lieu, que ce soit sur du privé (vers la grange d'Auirondes, à un km de la tanière) ou sur du communal géré par l'ONF (au col de la Clin). Un débardage a donc bien eu lieu à 300 m de la tanière. Actuellement, des grumes abattues sur du privé contigu à des parcelles situées en territoire communal restent à sortir.

## Quelle sylviculture pour demain?

### La pénétration des espaces naturels et des zones vitales

Depuis que l'ONF a remplacé les eaux et forêts dans les années 60, la politique de la filière bois a pour but d'exploiter toujours plus nos forêts de montagne. Dans un souci de rentabilité toujours plus aigu, la solution adoptée fût de construire le maximum de routes forestières, puis des pistes et enfin des chemins de débardage. Ces opérations furent réalisées en concertation avec les communes et payées par l'ONF sur des fonds spéciaux. Les coupes de bois alimentent les budgets communaux et l'ONF gère la forêt dans une autonomie totale. Parallèlement, les pistes pastorales se sont multipliées pour offrir aux bergers un meilleur confort et ainsi sauvegarder une activité traditionnelle qui surnage après le naufrage de la civilisation montagnarde. Sauver le budget, sauver le berger, deux arguments forts pour transformer le paysage montagnard avec des conséquences sur la vie sauvage et le cadre de vie. A qui ces routes profitent-elles? Aux utilisateurs premiers d'accord, mais aussi aux chasseurs, aux promeneurs munis d'un véhicule 4-4. La pénétration dans les forêts est générale; c'est une solution de facilité, c'est une source de destructions. Face à ces

menaces, il est urgent de réglementer de façon effective les accès existants (en les réservant à l'usage exclusif des professionnels), et d'éviter de créer de nouvelles pistes routières dans les zones sensibles. L'ONF doit pour ce faire, favoriser le développement de modes alternatifs d'exploitation forestière qui laissent espérer un dérangement moindre de la faune sauvage (cable, muletage).

### Le massif du Pic d'Antennac

L'Office National des Forêts réalise actuellement un bilan économique et écologique d'un des plus importants massifs du Luchonnais entre Cazarilh-Laspènes et Binos. Ce massif présente une grande variété d'habitats naturels. Une grande richesse faunistique et floristique lui ont valu plusieurs titres de classement et notamment de figurer à l'inventaire préliminaire NATURA 2000.

Malheureusement, à certains endroits les lisières supérieures ont déjà souffert de la pénétration par des pistes routières qui sillonnent les hauteurs de la vallée d'Oueil. L'ANC s'était opposée en 1993 à l'extension d'un chemin pour 4-4 au coeur de la hêtraie têtard de Binos, classée en forêt de protection et qui a déjà souffert



## Quel avenir pour les Pyrénées?

Suite de la page 2

desécobuages.

A l'issue de la réunion du comité de pilotage du 31 octobre dernier à la mairie de Luchon, l'ANC entend émettre plusieurs propositions, notamment :

-Que l'ONF évite de programmer un réseau de nouvelles pistes routières au cœur de milieux et d'habitats sensibles, et privilégie le câble, solution qui, dans ce chaînon très escarpé et peu pénétrable, apparaît comme une nécessité à la fois écologique et topographique.

-Un travail essentiel du comité de pilotage devrait consister à opérer un zonage de sites inexploitable (engagement de l'ONF). Ce travail n'est pas énorme car les habitats naturels, indispensables comme aires de repos et d'alimentation pour les espèces les plus sensibles sont connus. La préservation de l'habitat du coq de Bruyère, présent sur l'ensemble du secteur étudié, doit être une priorité. Cette mesure s'impose à l'heure où les populations diminuent par suite de la modification de leurs habitats et surtout des places de chant, induite par la surfréquentation et l'exploitation du bois. (Dans les 15000 hectares de la forêt de la Barousse, l'espèce a pratiquement disparu). Le maintien de "zones tampons" pour éviter de couper la continuité de la faune sauvage est une mesure indispensable et complémentaire.

-La futaie régulière (arbres de même âge sur une même parcelle) et le reboisement en résineux est à proscrire. En montagne, la futaie irrégulière domine encore. C'est le modèle le plus proche de la structure rencontrée dans les forêts naturelles. L'analyse de groupements végétaux fait ressortir que la vallée principale de Luchon est plus boisée et plus riche en espèces arborées que les vallées latérales, et l'on évolue ainsi des peuplements mixtes à sapins et hêtres auxquels viennent s'ajouter quelques frênes, sorbiers, érables pins sylvestres et saules, à la sapinière pure caractérisant le Larboust.

Pour toutes ces raisons ce massif mérite une protection stricte (arrêtés de biotopes, classement en forêt de protection), en concertation avec les communes et les propriétaires forestiers qui doivent être informés de l'ensemble des contraintes et des intérêts du site. Un partenariat avec les administrations et les associations d'éducation à l'environnement pourrait être mis en place pour développer des études sur la faune et flore du secteur (des études s'avèrent manquantes en particulier sur les insectes).

Aujourd'hui, les discours de protection se multiplient, reste à les mettre en œuvre sans équivoque. Des aménagements, mais pas n'importe où et n'importe comment, des équipements, certes mais à bon escient, en privilégiant des méthodes d'exploitation plus douces, sinon gare aux effets pervers!!

Les Pyrénées ont été longtemps considérées comme un mur à abattre ou un obstacle au développement. Fruit d'une politique d'aménagement à courte vue, cette vision de la montagne s'est exercée au détriment du tissu économique local et de la qualité de vie de nos concitoyens. Aussi, les mises en garde se multiplient un peu partout : en vallée d'Aspe, 3168 propriétaires bloquent le tracé de la voie rapide, dans le Comminges, le Couserans et la vallée de la Leze, toutes les franges de la population rejettent en masse une ligne à Très Haute Tension aux conséquences maléfiques sur la santé, le tourisme et les activités économiques. Aujourd'hui, la nécessité se fait jour d'envisager un développement soutenable de nos vallées qui se fonde sur la reconnaissance de l'entité pyrénéenne dans son ensemble.

"Initiatives Pyrénées", collectif d'associations de défense de l'Environnement, soutenu par l'Association Nature Comminges, a œuvré très activement, du 22 au 30 juillet pour faire entendre ce message auprès de l'opinion publique et des décideurs. Le

a commencé par l'intervention d'Anne Rhiale, chargée de mission auprès de l'Institut d'Évaluation et Stratégie pour l'Énergie et l'Environnement en Europe. Elle a démontré que la Ligne à Très Haute Tension projetée dans les Pyrénées, obéit à une logique d'exportation de l'électricité, issue d'un parc nucléaire qui a été surdimensionné en France et qui fournit des excédents d'énergie. Dominique Dron a cassé les mythes du retard de la France en matière d'infrastructures, du "désenclavement", considéré à tort comme inducteur de développement. Elle a surtout donné les coûts réels du transport par la route: en tenant compte de tous les coûts induits (bruit, pollution de l'air, accidents, infrastructures...), le rail redevient compétitif. André Etchelecou a démontré que les objectifs suivants étaient réalistes: interdire d'ici 5 ans les routes des vallées de montagne aux camions internationaux, et mener une politique alternative ferroviaire et maritime. La deuxième partie, intitulée "Les Pyrénées, une entité est-ouest", a commencé avec un



projet fédérateur des associations est la demande d'une Convention pyrénéenne qui, à l'instar de la Convention alpine, engagerait enfin Etat et Régions franco-espagnoles, dans la protection et le développement soutenable de leur massif. Huit marches et journées de découverte ont été organisées à travers la chaîne, de Vingrau (66) à la Rhune (64) et se sont déroulées dans une atmosphère très conviviale. A Bagnères de Luchon se sont tenues deux conférences d'une grande qualité. Une sur la faune pyrénéenne animée par Emmanuel Mennoni et une conférence sur le géographe Franz Schrader pyrénéiste de renom à qui l'on doit la cartographie de Gavarnie.

L'objectif essentiel a été atteint lors du forum du 29 juillet qui a attiré près de 200 personnes, parmi celles-ci, des élus locaux et régionaux, des représentants d'administrations, des scientifiques. La première partie du forum, intitulée "Les Pyrénées, un couloir nord sud?"

exposé de Bernard Kayser, Professeur à l'Université de Toulouse, qui a dénoncé l'hégémonie du ski et l'hémorragie financière qu'il provoque. Jean-Michel-Berho a exposé, en tant que Président d'une Fédération qui regroupe 8 organisations de paysans en Pays-Basque, son expérience de redynamisation de territoires agricoles, par le développement de productions fermières, la mise en place de coopératives professionnelles et la création d'un label fermier pour atteindre des circuits commerciaux élargis. Enfin Jose-Luis-Boya, député du Val d'Aran, a relaté l'effort d'urbanisation touristique intégré à l'environnement tel qu'il est impulsé dans sa région.

Cette première Initiative a permis aux associations de mieux connaître leurs problèmes respectifs, d'attirer les médias et d'amorcer un dialogue avec les élus. A suivre.



## Nouvelles Carrières à Saint Bémat

La Société Onyx Marbres et Granulés a déposé un nouveau projet de carrière (soumis à enquête publique, du 10 septembre au 10 octobre) alors qu'un certain nombre de problèmes liés à l'exploitation existante ne sont pas résolus. En particulier : l'impact sonore en continu de l'usine (24 h /24), les tirs de mines, les poussières et le transit des matériaux ( 50 poids- lourds par jour) venant s'ajouter au trafic en direction de l'Espagne). L'exploitation projetée, concerne deux carrières à flanc de la Montagne de Rié : l'une à ciel ouvert, l'autre souterraine. Le carrier prévoit d'installer en zone inondable, une bande transporteuse entre le site d'extraction et l'usine de broyage située de l'autre côté de la Garonne. L'impact visuel sera désastreux. L'exploitant prévoit en outre, d'installer une zone de stockage des matériaux, en bordure de la Garonne ainsi qu'un brise roche, source de nuisances sonores à proximité des habitations .

Les biotopes des mammifères et des rapaces sont déjà très contraints et particulièrement par les divers tirs de mines. En conséquence, nous pouvons craindre que les espèces animales continueront de souffrir d'une perturbation majeure au risque d'un décantonnement et d'une disparition de ce secteur.

Aujourd'hui, face à ce projet de carrière, un consensus large s'instaure pour protéger la montagne de Rié, qui vient d'être classée par l'ONF en réserve biologique forestière, reconnue comme une zone Naturelle remarquable inventoriée Natura 2000 et qui abrite une espèce végétale qui, dans les Pyrénées n'existe que sur ce site : le genévrier thurifère (*juniperus thurifera*).

Dans le cas d'une ville classée VILLE TOURISTIQUE, comme Saint-Bémat, la protection du paysage et du patrimoine naturel et culturel doit être une priorité. Bien sûr, le carrier invoquera la survie économique de sa société, mais, faut-il le rappeler, depuis 1990 les nuisances ont augmenté au fur et à mesure de l'extension de l'usine.

## Initiatives Pyrénées

Les actes du forum d'Initiatives-Pyrénées sont disponibles contre la somme de 30 Francs. Pour tout renseignement, écrire au siège d'IP BP 131, 64400 Oloron Sainte-Marie. Tél : 05-59-39-41-45.

## Programme LIFE Tourbières.

Dans le cadre du programme européen l'Association Nature Comminges est engagée auprès de l'Action Recherche Environnement en Midi-Pyrénées (AREMIP) dans la protection et la valorisation des tourbières. L'AREMIP assure la gestion de nombreuses tourbières en partenariat avec des communes sur lesquelles sont réalisés des aménagements pédagogiques.

Actuellement, l'AREMIP est cogestionnaire, avec l'Office National des Forêts et la commune de Cuguron d'une tourbière qui fera prochainement l'objet d'une acquisition foncière. Sur la tourbière de Trébons de Luchon, l'AREMIP a développé une action de valorisation visant à clôturer en partie pour y mettre des animaux en paccage, de manière à éviter une colonisation par les ligneux. Sur la tourbière d'Uls, un aménagement d'un ponton de bois est prévu pour éviter le piétinement par les randonneurs fréquentant le GR10.

L'association envisage un appui financier pour la réalisation d'une plaquette pédagogique. Le financement est assuré par le Parc National des pyrénées-Occidentales et le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Il reste cependant à définir quels seront les relais financiers pour l'année prochaine, le programme LIFE tourbière devant prendre fin au mois de juin 1998.

## Ligne à très haute Tension

Dimanche 14 décembre 1997, à l'appel du comité Anti THT, près de 600 personnes réunies au Fossat (entre Labarthe sur Lèze et Foix), ont manifesté symboliquement pendant 13 kms sur le tracé le plus pressenti par EDF. Cette journée d'action visait à inciter le Conseil Général d'Ariège à prendre position sur le projet. Le maire de Saint-Girons qui a fait le déplacement n'a pas caché qu'il est prêt à accepter une ligne enterrée à 80%. Cette position compréhensible évacuant une partie des nuisances (impact paysager), ne nous semble pas acceptable car elle cautionne une ligne à vocation commerciale (vente de courant excédentaire) et entérine une politique de surproduction énergétique et nucléaire. Cette logique engage sur des périodes longues et oblige à reconstruire des moyens de production d'électricité lorsque les installations nucléaires actuelles seront obsolètes.



## Le genévrier thurifère (*juniperus thurifera*).

Ce bel arbuste à feuilles persistantes, aux feuilles en forme d'écailles, opposées par paires et imbriquées dégage une forte odeur d'encens. On dénombre de rares stations dans les Pyrénées (la montagne de Rié), dans les Alpes et au Maroc. (Source : Flore "Delachaux et Niestlé").



Nous souhaitons communiquer davantage avec les adhérents de notre association et avec toutes les personnes sensibilisées à la défense de l'environnement en Comminges. Désormais, ce petit bulletin viendra en supplément de notre lettre de liaison. Nous espérons qu'il suscitera intérêts, interrogations, propositions, qu'il vous invitera à participer, à nos projets et à nos actions. N'hésitez pas à envoyer toute participation (articles, informations, courrier des lecteurs) au siège de l'association :

## Association Nature Comminges.

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement au titre de la protection de la Nature (Arrêté du 31/07/96).

Rue des Filateurs  
31800 Saint-Gaudens  
Tél : 05-61-89-45-18  
où 05-61-98-25-44